



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE
CONSEILLER DE CONFIANCE

SYSTÈMES D'INFORMATION **2024**

WWW.CNEH.FR

SOMMAIRE

p. 1		INTRODUCTION	p. 401		FONCTION ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE
p. 6		MANAGEMENT ET LEADERSHIP	p. 427		LOGISTIQUE : ORGANISATION ET MANAGEMENT
p. 37		STRATÉGIE ET GOUVERNANCE	p. 453		QUALISANTÉ - ÉVALUATION QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES
p. 86		RESSOURCES HUMAINES MÉDICALES ET NON MÉDICALES	p. 543		PHARMACIE, STÉRILISATION ET HYGIÈNE
p. 210		CENTRE DE DROIT JURISANTÉ	p. 617		PATIENTS EXPERTISE CLINIQUE
p. 263		FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION FACTURATION	p. 668		MÉDICO-SOCIAL
p. 343		INFORMATION MÉDICALE, PMSI	p. 723		PRÉPARATION AUX CONCOURS ET ADAPTATION À L'EMPLOI
p. 393		SYSTÈMES D'INFORMATION	p. 782		INFORMATIONS

« LE CNEH, ÉQUILIBRE PERMANENT
ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE »

En 2024, le CNEH célèbre ses 50 ans d'engagement dans le secteur hospitalier. Merci de votre confiance !

Découvrez notre offre complète de formations garantissant l'acquisition rapide des compétences indispensables pour relever les défis de vos métiers en 2024.

Participez à nos événements exclusifs axés sur l'expérience patient, les Soins Médicaux et de Réadaptation, la Gestion du Temps de Travail, la facturation, les finances hospitalières, les ressources humaines, l'utilisation de la data et même nos missions d'étude à l'étranger.

Ensemble, construisons un avenir hospitalier dynamique et innovant !

Joseph Tedesco
Directeur général du CNEH



Pour ne manquer aucune actualité et opportunité de formation, rejoignez notre communauté sur
notre site internet www.cneh.fr et nos réseaux sociaux :

SITE WEB



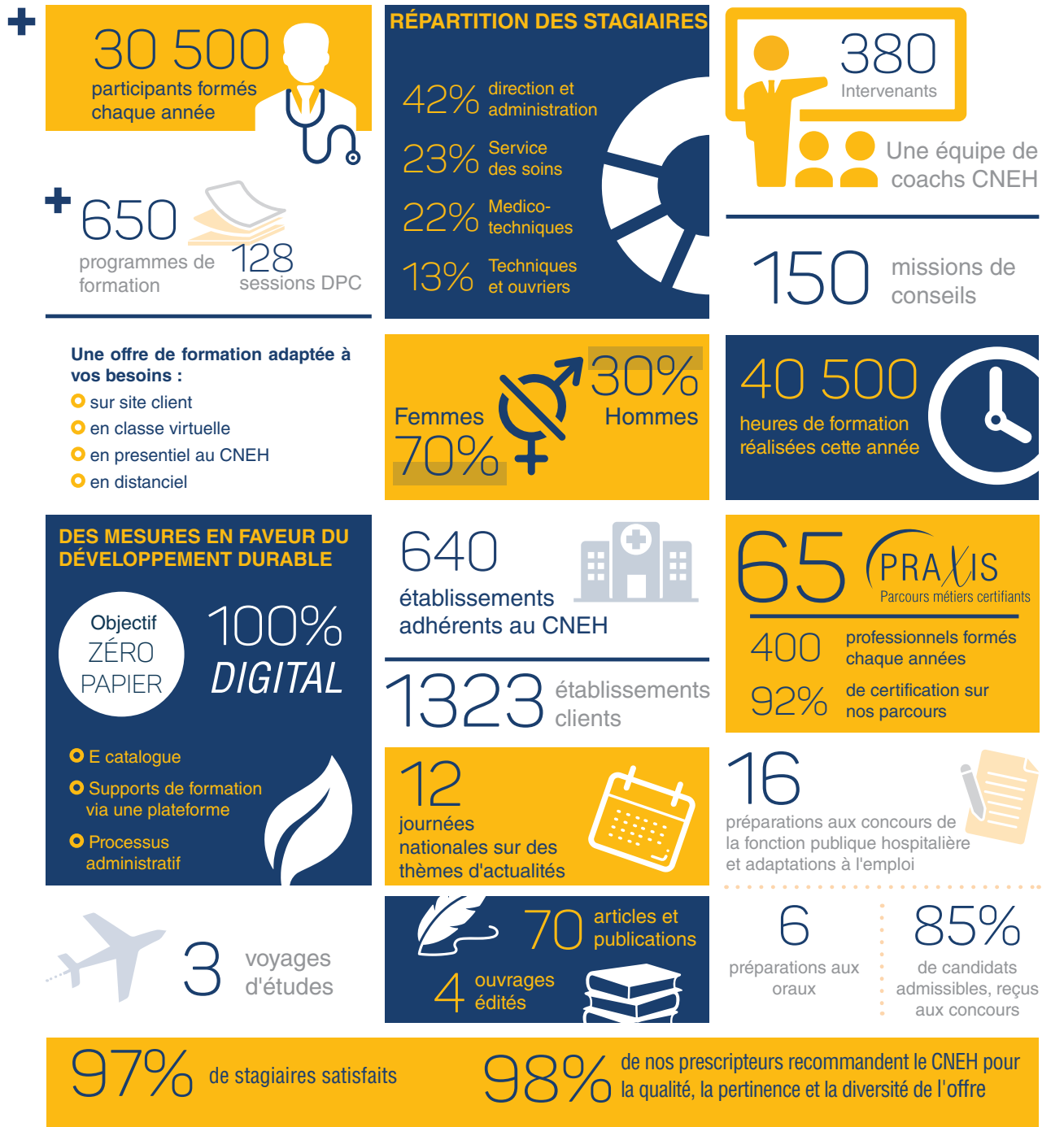
LINKEDIN



TWITTER/X



LE CNEH : ÉCOLE DE RÉFÉRENCE, CONSEILLER DE CONFIANCE



DÉMARCHES QUALITÉS DU CNEH



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Organisme de formation : 11 92 1585 192
Qualiopi : N°2021/92714.1



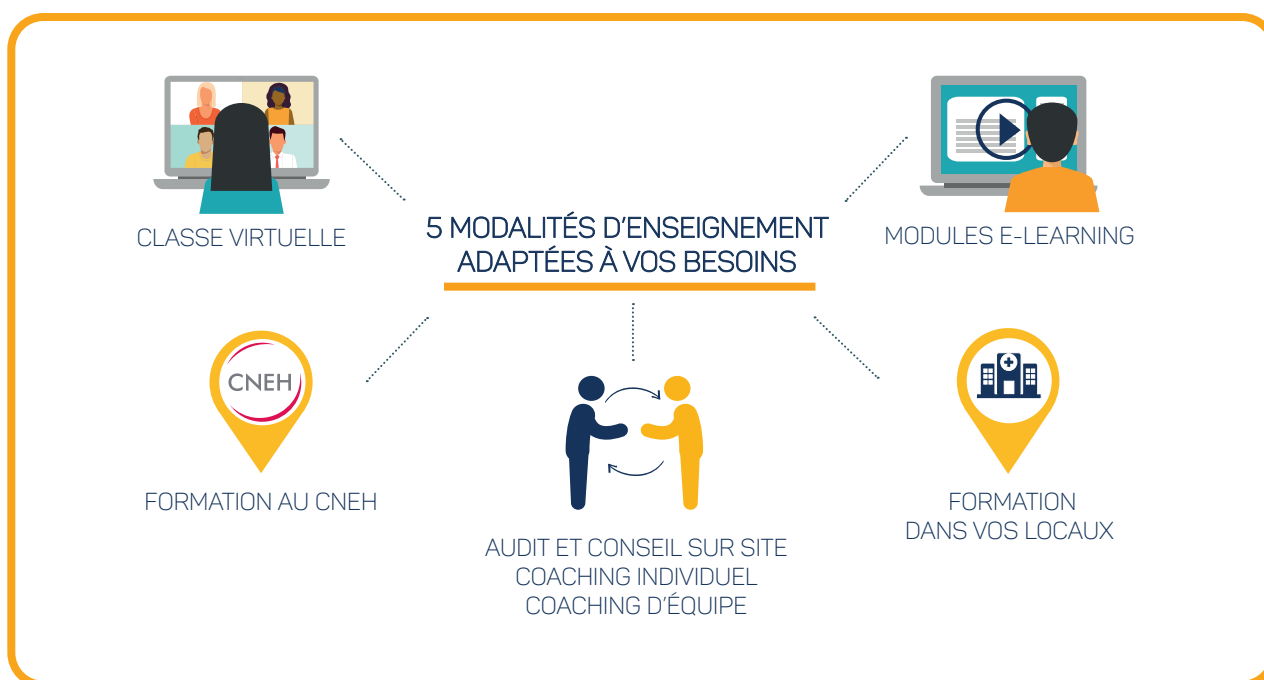
Les Acteurs de la Compétence, 1^{re} fédération des entreprises de formation, rassemble **tous les acteurs** de référence du capital humain.



Numéro organisme : 1044

NOTRE OFFRE

- 650 formations dont 128 **formations DPC**
- 65 parcours métiers certifiants **Praxis pour appréhender en toute sérénité un métier**
- Une offre de préparation aux concours et **d'adaptation à l'emploi**
- Des **parcours de formations à la carte** portant sur des thématiques incontournables
- Des **journées Focus** sur des sujets stratégiques : qualité, RH, parcours patients...
- Des **journées nationales thématiques** pour appréhender les défis de l'hôpital de demain
- Un **institut du leadership médical** – l'offre de formation des médecins
- Des formations « **Temps d'avance** » dédiées aux dernières actualités réglementaires
- Des rencontres du **Club 10-13 et Café RH : point d'information des actualités réglementaires décryptées par nos équipes**
- Une offre de **coaching**
- Des **missions d'études** à l'étranger



NOS PARTENAIRES

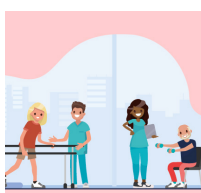


LES ÉVÈNEMENTS 2024 DU CNEH



CLUB 10-13 JURISANTÉ

- Le 30 janvier 2024, en classe virtuelle
- Le 2 juillet 2024, en classe virtuelle



JOURNÉE FOCUS

LES SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION (SMR)

- Le 12 mars 2024, à Paris



2^{ÈME} JOURNÉE NATIONALE DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

– INCLUSION, AUTONOMIE, RÉPONSE TERRITORIALE INTÉGRÉE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- Le 4 avril 2024, à Paris



JOURNÉE FOCUS :

PARTENARIAT ET EXPÉRIENCE PATIENT

- Le 16 mai 2024, à Paris



2^{ÈME} JOURNÉE NATIONALE

DES RÉFÉRENTS GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Le 6 juin 2024, à Paris



JOURNÉE FOCUS :

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉVALUATION HAS DES ESSMS

- Le 11 juin 2024 en classe virtuelle
- Le 8 octobre 2024 en classe virtuelle

CONTACT

Élodie Bouquin

Assistante formation
et événementiel

01 41 17 15 19

elodie.bouquin@cneh.fr

Caroline Marichez

Responsable Communication
Marketing

01 41 17 15 67

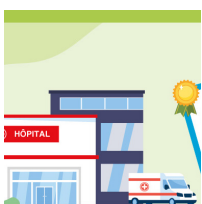
caroline.marichez@cneh.fr



LES ESTIVALES DES RESSOURCES HUMAINES

10^{ÈME} ÉDITION ANNIVERSAIRE

🟡 Les 25, 26 et 27 juin 2024, à Paris



JOURNÉE FOCUS :

CERTIFICATION HAS QUALITÉ DES SOINS V2024

🟡 Le 5 juillet 2024 en classe virtuelle



7^{ÈME} JOURNÉE NATIONALE

ACCUEIL – FACTURATION – RECOUVREMENT

🟡 Le 17 septembre 2024, à Paris



6^{ÈME} JOURNÉE NATIONALE

DES FINANCES HOSPITALIÈRES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

🟡 Le 18 septembre 2024, à Paris



4^{ÈME} JOURNÉE NATIONALE

DÉDIÉE AUX RH MÉDICALES

🟡 Le 17 octobre 2024, à Paris

SYSTÈMES D'INFORMATION HOSPITALIERS

L'ÉQUIPE



**Pascale
Evans**

Directrice du pôle Finances, Information
médicale et Systèmes d'information

Titulaire d'un DEA d'économie et finances
internationales, Diplômée d'un Master en
Organisation et Management des technolo-
gies de l'information

Tél. 06 81 44 21 15

Email : pascale.evans@cneh.fr



**Sylvie
Delplanque**

Responsable de l'offre Information médicale
et PMSI du CNEH


DSI, GHT Côte d'Opale
Coordinatrice de l'offre pédagogique pour le
CNEH


CONTACTS



FORMATIONS SUR SITE

Sophie Millet


 01 41 17 15 47


 sophie.millet@cneh.fr

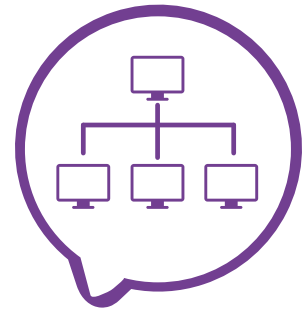


FORMATIONS AU CNEH

Sabrina Hupin

 01 41 17 15 40

 sabrina.hupin@cneh.fr



SOMMAIRE

Praxis - Parcours métiers certifiants

- Chef de projet SI à l'hôpital Réf. F902..... 396



Virage numérique : les incontournables

4 formations en classe virtuelle

- Décrypter la doctrine technique du numérique en santé - Réf. F1688.... 398
- Intégrer son SI dans le cadre d'urbanisation sectoriel des SI de Santé - Réf. F1689..... 399
- Comment instaurer et promouvoir une DSI de GHT - Réf. F2049..... 400



FORMATIONS DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Toutes nos formations sont déployables dans vos locaux aux dates qui vous conviennent

Sophie Millet Assistante de pôle

 01 41 17 15 47  sophie.millet@cneh.fr

CHEF DE PROJET SI À L'HÔPITAL



pour réussir vos projets informatiques hospitaliers concourant à la réussite du programme H'OPEN

MODULE 1 (3 jours)

Le chef de projet et la stratégie des SI

- ▶ Connaître et appréhender l'impact de la modernisation des SI sur la stratégie de l'établissement
- ▶ Comprendre les objectifs de la feuille de route numérique en santé et décliner les chantiers qui s'imposent
- ▶ Piloter le changement au sein des équipes en maîtrisant les contingences organisationnelles et humaines

ATELIER 1

Les SI à l'hôpital : contexte et acteurs

- Les grands chantiers qui s'imposent et les projets structurants (Ma Santé 2022, loi HPST, GHT, parcours, projet SEMAPHORE ...)
- Le programme H'OPEN
- Qu'est ce qu'un Projet ?
- La place du chef de projet SI

ATELIER 2

Evaluer les apports des NTIC et mesurer le ROI d'un projet

- Les technologies informatiques actuelles, l'état de l'art sur nouvelles techniques
- Mesurer le ROI d'un projet
- Méthodologie de calcul et d'analyse des coûts des différentes prestations matérielles ou de services :
 - Les objectifs de la connaissance des coûts
 - Définir et identifier une prestation
 - Calculer le coût d'une prestation
 - Prendre en compte les facteurs d'évolution des coûts

ATELIER 3

La dimension humaine des projets : l'évolution de son SI et ses impacts sur les équipes et sur l'organisation hospitalière

- Animer un projet
 - conduire une réunion
 - animer une équipe
 - communiquer
- La conduite du changement : l'anticiper et l'ajuster
 - les types de changement, les réactions au changement, les risques et leviers, les conditions de réussite, les outils

TRAVAIL EN INTERSESSION

- Le travail personnel de cette première intersession vise à l'élaboration d'une étude d'opportunité et d'une étude portant sur le retour d'investissement. Ces études sont élaborées sur la base de modèles fournis et portent sur un projet choisi en concertation avec le coordonnateur. Un quizz RGPD est également à remplir.

MODULE 2 (3 jours)

Le chef de projet SI et l'opérationnel

- ▶ Acquérir les techniques et les outils de gestion de projet
- ▶ Maîtriser les relations contractuelles internes et externes et gérer la conduite du changement
- ▶ Le SI et la cybersécurité

ATELIER 4

Agir en stratège pour choisir les solutions permettant cette modernisation

- La connaissance du marché
- Les possibilités de mutualiser /externaliser
- Choisir sa stratégie d'achat SI
- L'exécution du marché/la relation avec le titulaire
 - les clauses de financement
 - les modalités de contrôle de l'exécution du marché
- Les relations contractuelles internes et externes
- La rédaction du cahier des charges et des clauses contractuelles

ATELIER 5

La gouvernance des projets SI

- L'adaptation du schéma directeur du SI aux nouveaux enjeux du GHT
 - conduire le projet d'élaboration du schéma directeur
 - disposer d'outils pour structurer sa démarche
- Les données d'entrée à prendre en compte
 - les projets d'établissement et les projets médicaux
 - la cartographie de l'existant : logiciel, infrastructure, moyens humains, etc.
 - le recueil des besoins métiers
 - les exigences réglementaires
- L'utilisation des outils adéquats de gestion de projet
 - cadrage
 - suivi
 - autodiagnostic
 - plan d'assurance qualité
 - tableaux de bord
 - cartographie des risques
- Chef de projet : un métier, une méthode, des outils

ATELIER 6

Le dossier patient, colonne vertébrale du SI

- Penser le SI dans la perspective du dossier patient unique
- Les principes
 - le contenu du dossier patient
 - les caractéristiques, commandes, actes, résultats, plan de soins
 - centrer le SI sur le dossier patient
 - un dossier patient, des dossiers médicaux et de soins ?
- Les outils : l'interopérabilité, les normes d'échanges, les profils IHE

ATELIER 7

Programmation des ressources et agenda du patient

- Définition du périmètre et évaluation des besoins
- Le contexte institutionnel
 - projet d'établissement
 - cartographie des applicatifs
 - niveau d'interopérabilité des applicatifs
- L'inventaire des ressources et la faisabilité
- Relever les défis complexes induits par les besoins de la planification moderne et répondre aux exigences d'HOPEN
- Focus sur les aspects techniques incontournables (intégration, normalisation, etc.)

ATELIER 8

Tableaux de bord décisionnels et SI : mettre en place un outil d'aide à la décision

- En quoi consistent les outils décisionnels ?
- L'organisation d'un système d'information décisionnel
- La mise en place d'un outil d'aide à la décision au sein du SI de l'hôpital : prérequis techniques et fonctionnels
- Les conditions de réussite d'un tableau de bord
- Brainstorming sur les différentes étapes clés d'un projet, les points de vigilance et le cadre réglementaire
- Des retours d'expérience sur les pièges à éviter et les bonnes pratiques

ATELIER 9

La sécurité des SI

- Les fondamentaux
- Éléments de stratégie
- Le SMSI
- Les projets SSI
- Les aspects financiers
- Domaines connexes
- Prospective 2030

TRAVAIL EN INTERSESSION

- Le travail personnel de cette deuxième intersession vise à l'élaboration d'une étude de gestion des risques basée sur un modèle fourni et portant sur le projet choisi au début de la formation en concertation avec le coordonnateur. Un exercice PERT est également à faire.



Candidature

Validation

Apprentissage

Jury



Certification FFP

MODULE 3 (2 jours)

Le rôle propre du chef de projet

- Maîtriser les contingences juridiques
- Comprendre les enjeux du cadre d'urbanisation sectoriel des SI de Santé
- Savoir passer d'un SI « hospitalo-centré » à un SI de GHT ouvert sur les autres SI de santé et l'ensemble de l'écosystème numérique national

ATELIER 10

L'urbanisation des SI

- La mise en œuvre du socle technologique commun
- La mise en œuvre de la trajectoire applicative et la gestion des problématiques associées
 - le processus métier
 - la trajectoire de convergence des domaines fonctionnels
 - l'articulation avec les référentiels socle du SIS régional
 - l'articulation des autres SI (ville, hôpital, ENRS)
- Échange et partages
- Portail Patient/Portail PRO
- Le cadre d'urbanisation sectoriel (Ma santé 2022)

ATELIER 11

Les aspects juridiques du SI

- Prendre conscience de l'ensemble des contraintes, induites par la sécurité du SI
- Les obligations générales portant sur les traitements automatisés des données de santé
- Les obligations spécifiques portant sur les données relatives aux agents
- Les obligations spécifiques portant sur les données relatives aux agents (RH)

CERTIFICAT PROFESSIONNEL (1 jour)

- La validation du parcours de formation, des acquis et de la maîtrise de la fonction se formalise par une évaluation sous forme d'un exposé et des projets choisis lors du cursus, de corrigés des études, des exercices et du quizz des intersessions.
- Le devoir est ensuite corrigé de manière argumentée en séance par le coordonnateur
- Clôture du cycle

Réf.F902



Soit une durée de 63h - en classe virtuelle

Session

à distance

du 12 au 14 mars 2024
du 9 au 11 avril 2024
du 21 au 23 mai 2024

Tarif adhérents*

3 870 €

Tarif non-adhérents*

4 230 €

*Tarifs nets de taxe, déjeuners inclus

PRÉREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

PUBLIC/ACCESSIBILITÉ

Le cycle s'adresse aux responsables des systèmes d'information, aux TS et TSH des services informatiques, à toute personne en charge du déploiement de solutions informatiques et aux référents métiers (cadres hospitaliers en charge du déploiement de solutions informatiques telles que le DPI, le circuit du médicament, l'informatisation des urgences, etc.).
Formation accessible aux publics en situation de handicap
Référente Handicap CNEH :
sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

INTERVENANTS

Sylvie Delplanque,
DSI, GHT Côte d'Opale

Cédric Cartau,
RSSI CHU de Nantes

Isabelle Génot-Pok,
Juriste, consultante au centre de droit JuriSanté, CNEH

Olivier Plassais,
Directeur territorial des SI, CH Bretagne Atlantique



Pascale Evans,
Directrice du pôle Finances et
Information Médicale
pascale.evans@cneh.fr
06 81 44 21 15



Décrypter la doctrine technique du numérique en santé

Déclinaison opérationnelle pour les DSI

Réf : F1688



OBJECTIFS

- ▶ Présenter le cadre technique dans lesquels doivent s'inscrire les services numériques de données de santé
- ▶ Décliner les principaux chapitres de la feuille de route du numérique en santé dans les SI des établissements
- ▶ Utiliser les outils mis à disposition

PROGRAMME

- ▶ Les référentiels socles
 - interopérabilité des SI de santé
 - les référentiels de sécurité, l'éthique : les solutions à mettre en place
 - authentification, identité numérique des patients et des professionnels : comprendre et organiser
- ▶ Le déploiement des services numériques socles : une priorité immédiate
 - le DMP, MSSanté, E-prescription
 - le dossier de coordination (e-parcours) : impacts stratégiques et techniques sur les SI locaux
 - retour d'expérience : le projet PREDICE
- ▶ Le déploiement des plateformes numériques nationales
- ▶ Décliner le virage numérique dans les GHT et accélérer la convergence des SI
- ▶ HOP'EN : les plans d'actions pour la mise en conformité des prérequis et des domaines
- ▶ Le programme de transformation numérique des ESMS : clés de lecture
- ▶ La certification des SI des établissements de santé : comment s'en assurer ?

Durée 6h / 9h à 12h

Classe virtuelle 8, 9 oct. 2024

Tarif adhérents 520 €

Tarif non-adhérents 570 €

Public concerné

- Directeurs des systèmes d'information
- Responsables des systèmes d'information
- Chefs de projet

Accessibilité

Référente Handicap CNEH

sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

MÉTHODES MOBILISÉES

- ▶ Accompagnement d'une heure post formation, individualisé et contextualisé, sur les problématiques de chacun
- ▶ Apports réglementaires - Retours d'expérience et illustrations

PRÉREQUIS

- ▶ Ne nécessite pas de prérequis

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- ▶ Tour de table et recueil des attentes en début de session - Questionnaire d'évaluation dématérialisé en fin de session

INTERVENANT(S)

Sylvie Delplanque, DSI, GHT Côte d'Opale

Intégrer son SI dans le cadre d'urbanisation sectoriel des SI de Santé

Démarche pratique d'intégration dans l'écosystème numérique national et régional

Réf : F1689



Durée 6h / 9h à 12h

Classe virtuelle 3, 4 nov. 2024

Tarif adhérents 520 €

Tarif non-adhérents 570 €

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les enjeux du cadre d'urbanisation sectoriel des SI de santé
- ▶ Passer d'un SI "hospitalo-Centré" à un SI de GHT ouvert et intégré dans l'écosystème numérique national
- ▶ Estimer les impacts techniques et organisationnels d'une démarche d'urbanisation
- ▶ Mettre en pratique la démarche et les outils nécessaire à l'urbanisation

PROGRAMME

- ▶ Rappels : les principes et règles d'urbanisation
- ▶ Ma Santé 2022 : le cadre d'urbanisation sectoriel des SI de santé
- ▶ Démarche et bonnes pratiques :
 - repérer les grands chantiers qui touchent à la convergence
 - mise en oeuvre d'un socle technologique commun
 - mise en oeuvre de la trajectoire applicative et gestion des problématiques associées : la gestion des processus métiers, la trajectoire de convergence des domaines fonctionnels, l'articulation avec les référentiels socle du Dossier de Coordination Régional
 - mesurer les impacts techniques et organisationnels
- la trajectoire d'évolution du SI et son alignement sur le métier
- les études, projets et opérations de maintenance
- le pilotage de l'urbanisation du SI
- les métiers et leurs transformations
- le développement des compétences en urbanisation du SI
- les acteurs de la démarche, leurs rôles et responsabilités
- outiller un projet d'urbanisation
- le découpage logique du SI
- les différentes cartographie
- la mise en place d'un référentiel
- la gestion des indicateurs d'urbanisation
- le plan de communication

Public concerné

- Directeurs des systèmes d'information
- Responsables des systèmes d'information
- Chefs de projets

Accessibilité

Référente Handicap CNEH

sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

MÉTHODES MOBILISÉES

- ▶ Accompagnement d'une heure post formation, individualisé et contextualisé, sur les problématiques de chacun
- ▶ Apports réglementaires - Retours d'expérience et illustrations

PRÉREQUIS

- ▶ Ne nécessite pas de prérequis

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Tour de table et recueil des attentes en début de session - Questionnaire d'évaluation dématérialisé en fin de session

INTERVENANT(S)

- Sylvie Delplanque**, DSI, GHT Côte d'Opale
- Olivier Plassais**, directeur des services numériques, CHU de Nantes



Comment instaurer et promouvoir une DSI de GHT

Une condition indispensable à la convergence

Réf : F2049



Durée 9h / 9h à 12h

Classe virtuelle 2, 3, 4 juil. 2024

Tarif adhérents 740 €

Tarif non-adhérents 810 €

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les fondamentaux et les différentes composantes de la gouvernance des SI et les adapter au GHT
- ▶ Mettre en place des instances de gouvernance SI qui favorisent l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels du GHT
- ▶ Intégrer les meilleures pratiques de gouvernance
- ▶ Mettre en application les outils à disposition

PROGRAMME

- ▶ Définition et fondements de la gouvernance des SI et de sa mise en place opérationnelle
 - l'alignement du management avec le schéma directeur
 - les meilleures pratiques de gouvernance des SI
 - manager une équipe multiculturelle
- ▶ Les référentiels de la gouvernance des SI de GHT et leur utilisation
 - tour d'horizon des référentiels de gouvernance
 - catalogue de services
 - fiches par composantes de services (PMO, MCO, sécurité)
 - les principaux processus et les indicateurs de performance
- ▶ L'organisation d'une délégation efficace, l'évaluation et l'optimisation de la performance du SI de GHT
- ▶ La maîtrise des coûts des activités de la DSI
 - le processus budgétaire et les clés de répartition/budget
- ▶ Les leviers et les freins au changement (matrice SWOT)
 - la gouvernance des SI
 - la maturité technologiques des SI
 - la maturité des équipes SI
 - la capacité financière des établissements
 - les avantages et inconvénients de l'externalisation
 - l'étude de l'écosystème régional
- ▶ Les déterminants de l'organisation de la DSI et de sa gouvernance
 - le schéma directeur et la stratégie
 - l'anticipation et la gestion des compétences nécessaires
 - les outils de la GMPC/GPEC
 - repérer et entretenir les compétences rares
 - les traitements et ajustement entre les besoins

Public concerné

- Directeurs des systèmes d'information
- Responsables des systèmes d'information
- Chefs de projet

Accessibilité

Référente Handicap CNEH

sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

MÉTHODES MOBILISÉES

- ▶ Accompagnement d'une heure post formation, individualisé et contextualisé, sur les problématiques de chacun
- ▶ Apports théoriques - Illustrations et cas concret - Mise en applications des outils en séance - Retours d'expérience

PRÉREQUIS

- ▶ Ne nécessite pas de prérequis

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- ▶ Tour de table, recueil des attentes des participants en début de session - Evaluation à chaud à l'issue de la journée

INTERVENANT(S)

Sylvie Delplanque, DSI, GHT Côte d'Opale

Olivier Plassais, directeur des services numériques, CHU de Nantes



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, arranged in a regular pattern across the page.

NOTES

A series of 20 horizontal dashed lines, evenly spaced, intended for writing notes. The lines are black and extend across the width of the page.



VOUS INSCRIRE

En ligne sur www.cneh.fr :

Rubrique Formations puis nos domaines de formation faites votre choix et suivez le lien inscription.

En nous retournant le bulletin d'inscription au choix :

- Par e-mail à formation@cneh.fr
- Par courrier au CNEH, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

Rappel : *N'engagez pas de démarche de déplacement et d'hébergement sans la confirmation de votre formation par le CNEH. En cas de doute contactez-nous au : 01 41 17 15 15*

Dès réception de votre inscription par nos services 2 étapes :

1. L'envoi de la convention
2. Dès confirmation de la session par le CNEH, nous vous faisons parvenir un mail de confirmation accompagné de la convocation précisant date(s), horaires et lieu de la session.

Formation en classe virtuelle :

Le CNEH utilise l'outil de conférence en ligne TEAMS. Chaque participant reçoit quelques jours avant sa formation une invitation. Les supports de formation sont mis à disposition sur une plateforme dédiée.

HÉBERGEMENT

Nos partenaires hébergement à proximité du CNEH :

● B&B Hotel Paris Malakoff Parc des Expositions

Code partenaire : PARCNE09

Convocation CNEH à présenter le jour de votre arrivée

Tarif nuitée 2024 : 122 € TTC petit déjeuner et taxe de séjour inclus. L'hôtel dispose d'un parking fermé.

Réservations uniquement par mail à bb_4301@hotelbb.com en communiquant les informations suivantes : Nom, Prénom – Numéro de téléphone portable – Numéro de carte bancaire et sa date d'expiration (pour la garantie) – Dates de séjour _ code partenaire.

2 Boulevard Charles de Gaulle , 92240 Malakoff, France - 08 92 78 80 77

● BBA - Centrale de réservation hôtelière

Notre partenaire BBA (Business Booking Agency) est à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes de réservation hôtelière en tenant compte de vos exigences de confort et de votre budget.

<https://resa.groupebba-bma.com>

Pour toute question portant sur l'accessibilité de nos locaux, contactez notre référent handicap :

Sylvie LIOT

Tél. 01 41 17 15 76 - 06 42 22 31 55

sylive.liot@cneh.fr

VOTRE JOURNÉE DE FORMATION

Les formations se déroulent de 9h à 17h (coupure 1h30 le midi). Des pauses sont prévues au cours de la matinée et de l'après-midi. Les stagiaires sont accueillis dans une des onze salles du centre de formation du CNEH, situé à Malakoff, à quelques minutes en métro de la gare Montparnasse.

RESTAURATION

Pour nos sessions parisiennes, tous les stagiaires* sont invités à déjeuner gratuitement dans un restaurant réservé à leur attention. Le CNEH met à disposition dans son centre de formation un distributeur de boissons chaudes ainsi que des fontaines à eau.

** Hors stagiaires suivant une préparation aux concours ou une formation d'adaptation à l'emploi*

● Apparthôtel Séjours & Affaires Malakoff

La résidence dispose de studios dotés d'une kitchenette, d'une salle de bains, d'une télévision et d'un accès wifi.

Code partenaire : CNEH

Convocation CNEH à présenter le jour de votre arrivée

Tarif nuitée 2024 : 122 € TTC petit déjeuner et taxe de séjours inclus

120 boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF

01 49 12 05 10 – www.myresidhome.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I - Préambule

Le CNEH, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est un organisme de formation indépendant. L'association CNEH est domiciliée au 3 rue Danton - 92240 Malakoff. Elle est déclarée sous le numéro d'activité 1.192 1585 192 et enregistrée en tant qu'organisme DPC sous le numéro 1044.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Définitions :

- le CNEH sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- le directeur de la formation au CNEH sera dénommé ci-après « le responsable des formations ».

II - Dispositions générales

Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes de fonctionnement, de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, les règles relatives aux droits et aux devoirs des stagiaires.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par le CNEH et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le CNEH et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux du CNEH, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux du CNEH, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations de cet organisme.

IV - Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise

ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Interdiction de fumer

Depuis le 1^{er} février 2007, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fermés et couverts, qui constituent des lieux de travail (articles L.3512-8 [1] et R.3512-2 du Code de la santé publique [2]).

Article 6 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les locaux du CNEH en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable des formations. Conformément à l'article R. 6342-1 du Code du travail, les obligations qui incombent à l'employeur en application des législations de sécurité sociale sont assumées par la personne, le service ou l'établissement qui assure le versement de la rémunération due au stagiaire.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

V - Discipline

Article 9 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par le CNEH et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation adressée par voie électronique et/ou par voie postale. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Le CNEH se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par le CNEH aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable des formations, soit le secrétariat du CNEH.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.

Article 10 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse du CNEH, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- faciliter l'introduction de tierces personnes au sein de l'organisme.

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente au CNEH.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 13 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 14 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 15 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Le CNEH décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 16 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable des formations doit informer préalablement à la prise d'une sanction :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 17 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable des formations ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable des formations ou son représentant convoque

le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable des formations ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires.

- Elle est saisie par le responsable des formations ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

- Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure décrite ci-dessus ait été respectée.

VI - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 18 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les locaux du CNEH accessible à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible à l'accueil du CNEH et sur son site Internet.

CNEH, 3 rue Danton 92240 Malakoff 01 41 17 15 15
www.cneh.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION



À renvoyer au CNEH

- Par courrier : Service formation - 3, rue Danton 92240 Malakoff
- Par e-mail : formation@cneh.fr - 01 41 17 15 76

FORMATION*

Intitulé

Référence [] [] [] [] Date(s)

Facturation sur Chorus Pro (établissements publics) : SIRET de l'établissement (14 chiffres) [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

FORMATION SUIVIE AU TITRE DU DPC* (l'attestation délivrée uniquement après obtention des informations ci-après)

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

N° RPPS N° ADELI

Mode d'exercice dominant (> 50%) Salarié Libéral Mixte Service de santé des armées

PARTICIPANT*

Mme M. Nom Prénom

Secteur Direction Administratif Médical Soins et paramédical Technique et logistique

Autre

Métier exercé Pôle/Service

E-mail du participant (obligatoire)

Nom de l'établissement

Statut juridique de l'établissement Public Privé Espic

Adresse de l'établissement

Code postal [] [] [] [] [] Ville Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

RESPONSABLE DE FORMATION*

Mme M. Nom Prénom

Adresse (si différente de l'établissement)

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail (obligatoire)

FINANCEUR (SI DIFFÉRENT DE L'EMPLOYEUR) :

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr

*tous les champs sont obligatoires


Date	Signature et cachet
------	---------------------

NOTRE CENTRE DE FORMATION

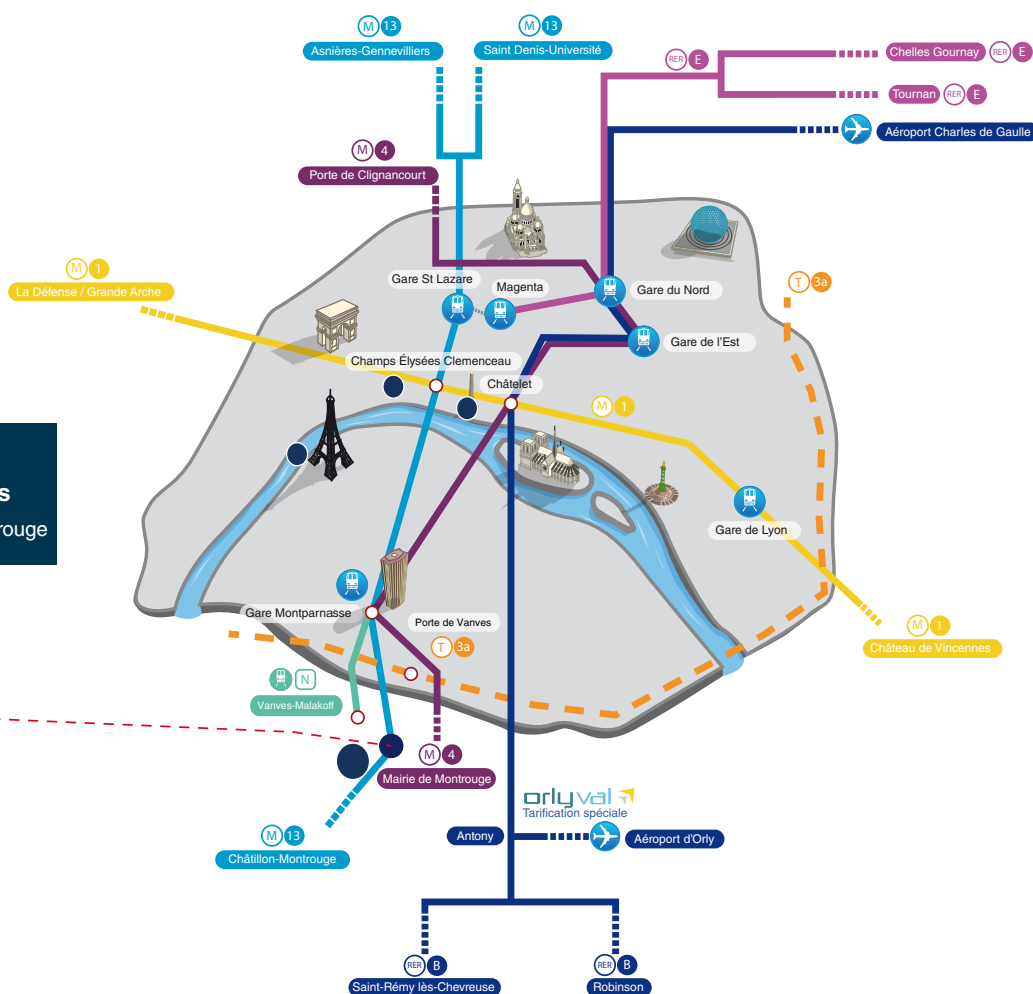
À proximité du cœur de la capitale, nous vous accueillons dans un environnement confortable et convivial.

Retrouvez les modalités pratiques de votre séjour au CNEH p. 620

Adresse : CNEH, 3 rue Danton - 92240 Malakoff

 **M 13** Malakoff - Plateau de

Tél. : 01 41 17 15 15



Sortir à la station
Malakoff-Plateau de Vanves
Ligne 13 direction Châtillon-Montrouge



CONTACT

Tél. 01 41 17 15 15

E-mail : formation@cneh.fr

Et toutes les informations sur WWW.CNEH.FR

RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS
SUR WWW.CNEH.FR



CNEH - Centre National de l'Expertise Hospitalière
3 rue Danton 92240 Malakoff - Tél. 01 41 17 15 15